



Demande de garde et passé

Par **Mamanavie**, le **04/04/2015** à **00:27**

Bonsoir,

Je suis maman d'une petite fille de 9 ans et demi (elle aura 10 ans le mois prochain) et son papa et moi même avons la garde alterné de notre fille depuis maintenant 7 ans environs. En 2010 j'ai eu une relation avec un homme pendant environs 3 ans mais notre relation ne se passait pas très bien (entre autre violence, mensonge, tromperie, separation à répétition). J'ai fait une dépression, une tentative de suicide et été hospitalise pendant environs 3 mois. Depuis je me suis remise et repris ma vie en main.

Aujourd'hui je suis désireuse de quitter ma région et me reconstruire pleinement mais cela m'est impossible en étant en garde alterné vis à vis de ma fille.

Je sais que son papa ne voudra pas me laisser la garde et que par conséquent je devrais entamer une procédure au près du juge des affaires familiales.

Je voulais savoir si le papa pouvait avoir un regard en sa faveur en citant un passe "tumultueux" de ma vie privée ?

(Il se vente qu'il ne manquera pas de dire que je suis une "mauvaise mère" suite à ces moments de ma vie)

J'aurais également voulu savoir sur quels critères le juge des affaires familiales se base pour accorder la garde d'un enfant en sachant que le papa est propriétaire d'un appartement, est embauché en cdi depuis plusieurs années et a refait sa vie avec une femme.

Moi a l'inverse je n'est actuellement pas d'emploi (enceinte de 7 mois et demi), mes revenus sont très modéré et que ma vie sentimentale recommence tout juste à prendre forme.

En vous remerciant d'avance pour vos réponses.